

Mission Handicap et Accessibilité à la Cité

Gardons le lien !

Bulletin n°2
15 Avril 2020

Direction éditoriale : Joël Solari
Catherine Beaufort-Lancelin

Conception: Leila Lescutier

Rédaction:

Leila Lescutier, David Lestelle,
Boutayena Pichot

Diffusion : Sandrine Callejon

Les données ne sont pas
exhaustives, et l'information évolue
régulièrement.



www.bordeaux.fr



Adaptation des règles de confinement aux personnes handicapées

Les mesures générales pour faire face à l'épidémie de coronavirus ont évolué et se sont adaptées au handicap jusqu'au lundi 11 mai. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

Adaptation de l'obligation d'attestation pour le handicap visuel :

L'attestation de déplacement dérogatoire n'est pas nécessaire, à titre exceptionnel, pour les personnes aveugles ou malvoyantes, sous condition de présenter une carte d'invalidité ou un document justifiant d'un tel handicap. Par ailleurs, si vous êtes accompagné d'un auxiliaire de vie à domicile, ce dernier devra disposer d'une dérogation professionnelle de déplacement.

Assouplissement des règles de confinement pour les personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme :

Mise en ligne prochaine d'un modèle d'attestation spécifique pour les personnes autistes et leurs accompagnants. Attention, cette mesure ne faisant pas l'objet d'une attestation dédiée, ces personnes doivent donc toujours remplir et avoir sur elles l'attestation habituelle dérogatoire de déplacement.

Modèles d'attestation de déplacements dérogatoires :

L'UNAPEI a réalisé pour les personnes en situation de handicap mental des modèles d'attestations de déplacement dérogatoire et des consignes en Facile A Lire et à Comprendre (FALC), téléchargeables sur son site internet.

La MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Le Département de la Gironde et la Maison départementale des personnes handicapées ont activé un plan de continuité de l'activité pour assurer leurs missions d'accueil, répondre aux situations d'urgence, accompagner le mieux possible les personnes.

Accueil des personnes:

L'accueil physique à l'immeuble Gironde Égalité où se situe la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ainsi que les accueils physiques sur les territoires sont fermés depuis le lundi 16 mars. La plateforme téléphonique reste accessible : **05 56 99 66 99** ou par mail **accueil-autonomie@gironde.fr**

Poursuite de l'instruction et l'évaluation de tous les dossiers :

Application de mesures de simplification en accord avec les directives de la Caisse Nationale Solidarité Autonomie : prolongation des droits, pas de demande de pièces complémentaires. L'accusé de réception d'un dossier ne peut être envoyé. En revanche, pour suivre le traitement de votre dossier, veuillez vous connecter sur votre espace personnel.

Transmission des notifications :

L'envoi des notifications de droits auprès des personnes ne pourra pas être assuré durant cette période. Les notifications AEEH et A AH sont adressées aux organismes payeurs (CAF et MSA). L'envoi des notifications liées à la scolarité des enfants est effectué auprès de l'Education Nationale. Les notifications d'accord des cartes mobilité inclusion (Carte invalidité, carte priorité et carte de stationnement) sont communiquées à l'Imprimerie Nationale.

Annulation des visites à domicile :

Les visites à domicile sont remplacées par une évaluation de la situation des personnes par entretien téléphonique notamment pour les demandes de prestation de compensation du handicap.

Suspension des auditions :

La CDAPH ne peut plus procéder à des auditions. Pour les personnes qui ont effectué une demande, il est proposé de maintenir la décision contestée et vous pouvez faire un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) auprès de la MDPH **Esplanade Charles de Gaulle 33074 Bordeaux.**

Pour suivre l'évolution des mesures rendez-vous sur : <http://www.mdph33.fr/>

Focus emploi

Dans le cadre du soutien apporté aux personnes handicapées, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEPHIP) ont mis en place une série de mesures visant à soutenir l'emploi des personnes handicapées. L'AGEPHIP a décidé de créer ou adapter 10 aides financières et services pour accompagner les personnes, qu'elles soient en emploi ou demandeurs d'emploi, et de soutenir les employeurs privés et les entrepreneurs travailleurs handicapés. Ces mesures exceptionnelles sont valables rétroactivement à compter du 13 mars 2020, et jusqu'au 30 juin 2020. D'autres adaptations de l'offre de service et d'aides financières sont à l'étude, en lien avec l'ensemble des partenaires de l'Agephip, pour apporter au cours des prochains mois les soutiens nécessaires aux personnes en situation de handicap et aux entreprises et continuer à faire progresser l'ensemble de l'emploi des personnes handicapées,

Synthèse des mesures prises par l'Agefiph

Mesures pour soutenir le maintien de l'activité des personnes handicapées :

Prise en charge du remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration des salariés ou travailleurs indépendants exerçant des activités essentielles à la Nation et indispensables à la gestion de la situation de crise sanitaire.

Mesures pour soutenir les entrepreneurs handicapés :

Création d'une aide exceptionnelle « soutien à l'exploitation » en complément de l'aide existante pour soutenir la création ou à la reprise d'entreprise.

Couverture financière des périodes de carence d'arrêt de travail et des arrêts pour garde d'enfants pour les créateurs soutenus par l'Agefiph.

Accompagnement renforcé des entrepreneurs travailleurs handicapés pour leur permettre de bénéficier d'un diagnostic action « soutien à la sortie de crise et favoriser la relance ou la réorientation de leur activité

Accompagner les employeurs :

Report des prélèvements de la Collecte OETH 2020 à fin juin 2020, pour permettre aux entreprises de se réorganiser financièrement. Prise en charge des coûts liés au télétravail, sous la forme d'un financement comprenant le matériel informatique, le mobilier et les connexions internet, lorsque l'employeur est tenu d'organiser le travail à distance et qu'il n'a pas mis en place antérieurement de mesure de télétravail.

Simplifier le traitement des demandes d'aides financières et des services de l'Agefiph :

Le traitement des demandes de soutien financier sera guidée par trois principes :rétroactivité, bienveillance, remboursement sur la base de factures.

Pour tous renseignements, contactez-nous au **0 800 11 10 09** et via le formulaire contact du site internet.

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/covid-19-lagefiph-prend-des-mesures-pour-soutenir-lemploi-des-personnes>

Synthèse des dispositifs mis en place par le FIPHFP

Une nouvelle organisation opérationnelle :

- en région avec des équipes qui assurent en temps réel le traitement des demandes des employeurs publics et les informent des options à privilégier
- au national, avec une taskforce dimensionnée pour répondre aux demandes urgentes des employeurs publics et des personnes en situation de handicap.
- le centre de contact est exceptionnellement fermé. contacter en utilisant le formulaire de contact sur le site.

L'assouplissement des délais pour tenir compte de l'impact de la période de confinement :

- La campagne de déclaration est prolongée jusqu'au 30 juin 2020
- Les employeurs qui font actuellement l'objet d'un contrôle voient le délai de production des pièces justificatives prolongé jusqu'au 30 juin 2020
- Un délai supplémentaire de 3 mois est accordé pour la production des bilans annuels au titre des conventions.
- Un délai supplémentaire de 3 mois est accordé avant classement sans suite de la demande d'aide pour absence de production de la totalité des pièces justificatives.

Des réunions, du conseil et de la formation en distanciel ouvertes à tous :

- Le site du FIPHFP : diffusion en continu des informations prioritaires transmises par les autorités publiques, les associations, nos partenaires.

Création d'une page dédiée en premier accès.

- Le dispositif Handi-Pacte* : afin de continuer à animer le réseau des employeurs publics, les Handi-Pactes se réinventent et proposent de nouveaux formats d'échanges : webinaire, informations prioritaires en ligne et transmises à chaque employeur public par messagerie.
- La mission d'animation de réseau des employeurs publics est plus que jamais d'actualité et le relai essentiel sur le territoire des directives des autorités publiques.
- Le site de votre Handipacte.
- La formation des employeurs publics : les réunions en présentiel sont annulées mais les sessions de formation à la déclaration vont être assurées via des webinaires.

Possibilité pour les apprentis et les stagiaires en formation de poursuivre leur formation à distance en assouplissant les critères d'attribution de l'aide au parcours vers l'emploi (aujourd'hui limitée à l'accès à l'emploi ou l'entrée en formation).

<http://www.fiphfp.fr/Actualites-COVID-19>

Les ressources numériques

De multiples ressources COVID 19 HANDICAP pour vous accompagner, vous informer, et s'entraider

• Informations générales par le gouvernement

Un numéro vert répond à vos questions sur le COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7, accessible aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles.

0 800 130 000 <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Foire aux questions (FAQ) sur les droits des personnes en situation de handicap.

<https://handicap.gouv.fr/>

Les conditions spéciales de sorties dérogatoires pour les personnes en situation de handicap :

<https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement/infos-speciales-coronavirus/article/autisme-covid-19-et-confinement>

- **Numérique**

LABO NUMERIQUE et handicap "Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap. Propose une information synthétique pour chaque type de handicap. S'adresse aux personnes souhaitant s'informer sur les possibilités offertes par le numérique pour les personnes en situation de handicap.

https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2020-01/Ansa_CartographieNumeriqueHandicap.pdf

- **Santé**

Une liste des médecins qui pratiquent la téléconsultation est publiée par le Ministère de la Santé et de la Solidarité. La téléconsultation pour suspicion de Covid-19 est remboursée à 100 % par l'assurance maladie, y compris si vous ne consultez pas votre médecin traitant.

<https://solidarites-sante.gouv.fr>

- **Solidarité**

LA PLATEFORME SOLIDAIRES HANDICAPS un ensemble des initiatives de solidarité à proximité de chez vous.

La plateforme solidaires-handicaps.fr

PLATEFORME AUTONOMIE SENIORS BORDEAUX **0 800 625 885**

MOBALINK La start-up bordelaise MOBALIBa mis en ligne la première version d'un réseau social et collaboratif du handicap.

<http://mobalib-6796389.hs-sites.com/on-a-pêché-les-gros-poissons-de-lactualité>

CROIX ROUGE CHEZ VOUS écoute et livraison pour maintenir le lien social des personnes vulnérables et isolées.

<https://www.croix-rouge.fr/> **0 805 035 800**

- **Soutien aux familles et proche aidants**

TOUS MOBILISÉS sous l'égide du Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées, et à l'initiative de la Fédération Nationale Grandir Ensemble. soutien des familles ayant un enfant en situation de handicap .

<https://www.grandir-ensemble.com/> **805 035 800**

CERCLE VULNÉRABILITÉS & SOCIÉTÉ et le collectif de coachs certifiés BOOST coaching gratuit à destination des proches aidants tous les jours de 8h à 22h en partenariat avec AG2R LA MONDIALE.

09 80 80 90 31

COLLECTIF JE T'AIDE conseils pour accompagner les proches aidants pendant le confinement.

<https://www.associationjetaide.org/>

L'ASSOCIATION NOUVEAU SOUFFLE: un accompagnement par téléphone pour les aidants familiaux. Ecrire à **aidants@nouveausouffle-asso.com** et vous serez rappelé.

- **Autisme**

Groupement National centre ressources autisme: foire aux questions (FAQ) destinée aux adultes et enfants autistes et à leurs familles, en collaboration avec la Délégation Interministérielle autisme et troubles du neuro-développement, les CRA et Autisme Info Service. Pour faire face au confinement, le GNCRA propose également des fiches pour vous accompagner dans le quotidien avec des personnes autistes

<https://gncra.fr/covid-19-et-tsa-faq/>

Autisme Info Service: service national d'information et d'accompagnement sur l'Autisme.

<https://www.autismeinfoservice.fr>

CENTRE RESSOURCE AUTISME

Permanence d'accueil téléphonique à destination des familles.

05 56 56 31 88 hotline-cra@ch-perrens.fr

- **Handicap psychique**

UNAFAM : dispositifs d'aide : écoute, permanence juridiques et d'un psychiatre.

<https://www.unafam.org/besoin-daide/covid-19-lunafam-vos-cotes>

- **Handicap mental**

UNAPEI documents pour expliquer les gestes barrières et les raisons du confinement en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

<https://www.unapei.org/article/covid19-les-gestes-barrieres-et-le-confinement-expliques-en-falc/>

- **Handicap sensoriel**

SRAE SENSORIEL ressources vidéos en LSF pour mieux comprendre le COVID-19

<https://www.sraesensoriel.fr/information-coronavirus-covid19>

- **Handicap moteur**

APF FRANCE HANDICAP 'informations : santé, droit, particulier-employeurs, proches aidants, lien social, emploi, maltraitance ...

<https://www.apf-francehandicap.org/coronavirus-dispositifs-et-informations-26877>

LA FONDATION PARALYSIE CÉRÉBRALE outils pour pratiquer l'auto rééducation en période de confinement

<https://www.fondationparalysiecerebrale.org/actualites/auto-reeducation-en-periode-de-confinement-covid-19>

- **Handicap cognitif**

LE RÉSEAU FRANCE ALZHEIMER services d'écoute téléphonique (conseils, orientation vers des sources fiables d'informations...).

<https://www.francealzheimer.org/contactez-votre-association-locale/>

- **Polyhandicap**

FRANCE PARKINSON informations et conseils.

<https://www.franceparkinson.fr/covid-19-et-parkinson/>

LE CENTRE DE RESSOURCES MULTIHANDICAP (CRMH) information, soutien également sur sa page Facebook (Corona virus expliqué en MAKATON, des informations en FALC, etc.) . **06 82 11 13 29 contact@crmh.fr**

LE GROUPE POLYHANDICAP FRANCE (GPF) une fiche d'urgence avec les données médicales , également un document d'alerte.

<https://gpf.asso.fr>

- **Handicap visuel**

L'UNADEV met à votre disposition un certain nombre d'informations et de liens vers des sites web. Contact de l'antenne à Bordeaux : **05 56 33 85 85**

<https://www.unadev.com/actualites/covid-19-infos-utiles-pour-le-confinement-des-personnes-deficientes-visuelles/>

- **Aide à domicile**

HELP une plateforme solidaire gratuite, notamment destinée aux aides à domicile.

<https://help.bluelinea.com> **0800 94 11 10**

Le CENTRE NATIONAL DE GESTION (CNG) un numéro vert pour répondre aux questions notamment des directeurs de SAAD. Il est ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7 au **0800 203 007**

- **Culture**

CINE MA DIFFERENCE La culture c'est pour le monde... même en confinement ! Pour vous aider à vous distraire, ciné-ma différence vous propose tous les jours une ressource culturelle à (re)découvrir.

<https://www.cinemadifference.com/>

BIB EN LIGNE Accès gratuit à des milliers de ressources en ligne (vidéos, magazines, presse, cours...) avec le service "Bib Ligne" d'accès :

<https://mediatheques.bordeaux-metropole.fr>

CHAQUE JOUR UNE OEUVRE Les musées de Bordeaux vous font découvrir chaque jour une oeuvre. [http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?](http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?_nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=141075)

[_nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=141075](http://www.bordeaux.fr/ebx/pgPresStand8.psml?_nfpb=true&pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=141075)

CULTURECHEZNOUS: Parcourir les collections numérisées d'un musée, écouter l'opéra dans votre salon comme si vous y étiez, visualiser un siècle d'histoire du cinéma... grâce au Ministère de la Culture et à ses établissements publics.

<https://www.culture.gouv.fr/Culturecheznous/Tous-publics>

CULTURECHEZNOUS : Philharmonie de Paris "Découvrez le vocabulaire musical en Langue des Signes Française !

[.https://philharmoniedeparis.fr/fr/accessibilite/vocabulaire-musical-en-lsf](https://philharmoniedeparis.fr/fr/accessibilite/vocabulaire-musical-en-lsf)

Conférences de la Cité des Sciences et de l'Industrie. Voir ou revoir les conférences passées de la Cité des sciences et de l'industrie, en LSF. <http://www.cite-sciences.fr/fr/ma-cite-accessible/sourds-et-malentendants/ressources-en-lsf/conferences-en-ligne-lsf/>

- **Sport**

SE BOUGER. La sédentarité imposée par le confinement n'empêche pas de pratiquer la kinésithérapie et autres exercices physiques pour entretenir votre mobilité. Plateforme proposée par France Parkinson.

<https://www.dopamine.care/se-bouger>

- **Lien social**

<https://www.commelesautres-asso.org/comme-les-autres/>

Les ressources des associations partenaires de la Ville

LA PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DE VIE DE LA VILLE DE BORDEAUX

L'accueil physique situé à la Cité Municipale est fermé depuis le lundi 16 Mars.

Pendant la période de confinement, voici les associations partenaires que vous pouvez contacter.

ESPACE 33 : Démarche administrative tous types de handicap Permanence téléphonique le Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 au **06 81 52 07 96**

APF : Tous types de handicaps. Permanence téléphonique au **05 56 08 67 30**, du lundi au vendredi

Récréamix 33 : Enfants mineurs, tous types de handicap Permanence téléphonique du *lundi au vendredi de 9h-17h* au **06 69 15 07 34 / 07 63 41 33 50**

Unafam : Familles et amis handicap psychique. Permanence téléphonique au **05 56 81 44 32**

Cap emploi : Tous types de handicap adultes. Contact par mail à **contact@capemploi33.org**

Addah : Suite accidents ou maladies adultes. Contact via permanence handicap de la ville du mardi au jeudi de 14h à 17H: **cvh@mairie-bordeaux.fr / 06 26 18 99 82**

IRSA : Déficiences auditifs. Contact par mail à **contact@irsa.fr**

GIAA : Déficiences visuelles. Contact par mail à **contact.aquitaine@giaa.org**. Permanence le mercredi matin de 9h à 12h au **05 56 31 48 48**

AMI 33 : TOUT HANDICAP Permanence téléphonique, écoute et soutien au **06 72 91 69 97 / asso-ami33@orange.fr**

GRANDIR ENSEMBLE / CENTRE PAPILLON :

Pour toutes les familles, consultations téléphoniques sur RDV du lundi au vendredi:

-psychologues de l'enfant et périnatalité : 0664306499 et 0783656309

-diététicienne 064683444

- avocat droit de la famille : 0556916407

-ostéopathe 0660564144

Exclusivement, pour les familles en situation de handicap moteur et/ou sensoriel, -consultation téléphonique, sur RDV du lundi au vendredi, infirmière-puéricultrice : 0782578972

Pour les familles adhérentes du Centre Papillon

- Mini-vidéos (psychomotricité, motricité libre, petit yogi...), diffusées chaque semaine sur notre chaine youtube privée

Mission Handicap et Accessibilité à la Cité

Contacts:



06 26 18 99 82



cvh@mairie-bordeaux.fr

La MHAC est à vos côtés.
Information, accompagnement, orientation .
Permanence téléphonique du
mardi au jeudi
de **14 h à 17 h**

Gardons le lien !



Une initiative bordelaise en lien avec le Covid19handicap ?
N'hésitez pas à nous la suggérer .



www.bordeaux.fr

PRENEZ SOIN DE VOUS!